

Information relative à la mise à disposition d'un deuxième amendement au Document d'enregistrement universel 2023

Paris, le 13 juin 2024 – Clariane, première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité (la « **Société** »), annonce qu'un deuxième amendement (le « **Deuxième Amendement** ») au Document d'enregistrement universel 2023 (le « **Document d'enregistrement universel 2023** ») a été déposé le 12 juin 2024 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro D. 24-0380-A02.

Le Deuxième Amendement met à jour un certain nombre d'éléments figurant dans le Document d'enregistrement universel 2023 tel que mis à jour par le premier amendement déposé le 31 mai 2024 auprès de l'AMF sous le numéro D. 24-0380-A01 (le « **Premier Amendement** », pris ensemble avec le Deuxième Amendement, les « **Amendements** »), en ce compris :

- les informations relatives aux facteurs de risques (notamment le risque de liquidité, le risque de bris des covenants financiers du Groupe et la gestion du risque de liquidité, du risque de bris de covenant et du risque de défaut croisé), qui figurent au Chapitre 2 « *Facteurs de risques* » du Document d'enregistrement universel 2023 tel que mis à jour par la section 3 « *Facteurs de risques* » du Premier Amendement ;
- les informations relatives à l'évolution de la composition du Conseil d'administration et des Comités qui figurent au Chapitre 4 « *Gouvernement d'entreprise* » du Document d'enregistrement universel 2023 tel que mis à jour par la section 4.2 « *Evolution de la Gouvernance* » du Premier Amendement ;
- les informations relatives au capital social, aux délégations et autorisations financières, à l'évolution de l'actionnariat et aux franchissements de seuils légaux qui figurent au Chapitre 7 « *Informations sur la Société, le capital et l'actionnariat* » du Document d'enregistrement universel 2023 tel que mis à jour par la section 6 « *Informations sur la Société, le capital et l'actionnariat* » du Premier Amendement.

Prochains évènements :

5 août 2024 – Chiffre d'affaires et résultats du 1^{er} semestre 2024

23 octobre 2024 – Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2024

Informations générales

Le Document d'enregistrement universel 2023 ainsi que les Amendements (en version française et anglaise) sont disponibles sur le site internet de Clariane (www.clariane.com – espace Investisseurs) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires du

Document d'enregistrement universel 2023 et des Amendements sont également disponibles, sans frais, au siège de la Société, situé 21-25, rue Balzac à Paris (8ème).



clariane

À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Avec leurs différentes expertises, les 70 000 professionnels du Groupe travaillent chaque année au service de près de 900 000 patients et résidents dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias, etc.), les établissements et services de santé (Inicea, Ita, Grupo 5, Lebenswert, etc.) ainsi que le domicile et habitat alternatif (Petits-fils, Les essentielles, Ages et Vie, etc.).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

Le groupe Clariane est coté sur Euronext Paris Section B.

Euronext ticker: CLARI.PA - ISIN: FRO010386334

Contacts investisseurs

Stéphane Bisseuil

Directeur des relations investisseurs

+33 (0) 6 58 60 68 69

stephane.bisseuil@clariane.com

Contacts presse

Matthieu Desplats

Directeur des relations presse

06 58 09 01 61

matthieu.desplats@clariane.com

Julien Charles

Responsable des relations presse

06 70 89 04 80

Julien.charles@clariane.com

Florian Bachelet

Responsable des relations presse

06 79 86 78 23

florian.bachelet@clariane.com